

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS

Service eau et biodiversité

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Ouverture d'une enquête publique de la demande d'autorisation environnementale  
valant autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement  
concernant la création d'une zone d'habitat et d'activités « Le Triangle des Crêtes »  
à BRETTEVILLE-SUR-ODON**

Le préfet du Calvados informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 18/10/2019 il est  
procédé du :

**lundi 25 novembre 2019 à 9h00 au vendredi 27 décembre 2019 inclus jusqu'à 17h30**

à une enquête publique de la demande d'autorisation environnementale valant autorisation au titre de l'article  
L.214-3 du code de l'environnement, concernant la création d'une zone d'habitat et d'activités « Le Triangle  
des Crêtes » à BRETTEVILLE-SUR-ODON.

Pendant toute la durée de l'enquête et au plus tard le 10 novembre 2019, cet avis sera publié par voie  
d'affiches à la mairie de BRETTEVILLE-SUR-ODON en un lieu accessible à tout public et à tout moment.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale ainsi que le registre d'enquête publique à feuillets  
non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, pourront être consultés du 25/11/2019 au  
27/12/2019 inclus :

– sur support papier à la mairie de BRETTEVILLE-SUR-ODON à l'adresse et horaires suivants :

Collectivité	Jours et Heures d'ouverture de la mairie
siège de l'enquête Mairie de BRETTEVILLE-SUR-ODON 2, avenue de Woodbury 14760 - BRETTEVILLE-SUR-ODON	Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

- par voie dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1767>. Dans cette  
perspective, un poste informatique sera mis à disposition du public à la mairie de BRETTEVILLE-SUR-  
ODON, siège de l'enquête.

La personne responsable du projet assumera les frais afférents aux différentes mesures de publicité de  
l'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et  
formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :

- dans un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur,  
disponible à la mairie de BRETTEVILLE-SUR-ODON, à l'adresse et horaires précisés ci-dessus ;

– dans le registre dématérialisé en cliquant sur le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1767> ;

– par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de BRETTEVILLE-SUR-ODON, siège de  
l'enquête et parvenir au plus tard le vendredi 27 décembre 2019 jusqu'à 17h30.

Monsieur Pierre MICHEL est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal  
administratif de CAEN.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, à la mairie de BRETTEVILLE-SUR-ODON aux jours et heures suivants :

Collectivité	Jours de permanence	Horaires de permanence
Mairie de BRETTEVILLE-SUR-ODON	lundi 25/11/2019	9h00 à 11h00
	mercredi 11/12/2019	14h00 à 17h00
	vendredi 27/12/2019	14h30 à 17h30

Après clôture de l'enquête publique, toute personne physique ou morale intéressée pourra, pendant un an, prendre connaissance du rapport, des conclusions et avis motivés du commissaire enquêteur à la préfecture du Calvados, sur le site internet des services de l'État, sur le registre dématérialisé et à la mairie de BRETTEVILLE-SUR-ODON.

Le préfet prendra une décision d'autorisation environnementale ou non par arrêté préfectoral portant autorisation environnementale au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement concernant la création d'une zone d'habitat et d'activités « Le Triangle des Crêtes » à BRETTEVILLE-SUR-ODON.

Fait à CAEN, le 18//10/2019

Pour le préfet et par délégation,

L'adjoint à la cheffe du service  
Eau et biodiversité  
Responsable de l'unité eau

signé :

Quentin CATHRIN-HAMELIN